

## **LES RENCONTRES DE L'ANIMATION A QUOI SERT L'ANIMATION AUJOURD'HUI ?**

**17 et 18 octobre 2003 – Montpellier**

### **SYNTHESE DES DEBATS**

Pendant plusieurs mois, et dans le cadre des travaux de l'O.R.M.A.S. de la D.R.D.J.S<sup>1</sup>. de Montpellier, un comité de pilotage<sup>2</sup> a travaillé à l'organisation des "Rencontres de l'Animation", dont la question titre était "A quoi sert l'animation aujourd'hui?". Elles se sont déroulées les 17 et 18 octobre 2003 à Montpellier et auront, d'une certaine manière, contribué à la visibilité et la lisibilité de ce champ<sup>3</sup>.

Appelés à échanger à partir de cette question volontairement provocatrice, comme un écho à ce numéro fameux de la revue Esprit "A quoi sert le travail social ?"<sup>4</sup>, tous les acteurs ont pu croiser leurs expériences et leurs analyses sur les questions vives qui touchent l'animation aujourd'hui.

Ces rencontres, dès les premiers moments de leur formalisation, ont tout d'abord été pensées comme un lieu de co-production de connaissances (entre professionnels, bénévoles et chercheurs) afin de dresser un "état des lieux" du milieu alors qu'il connaît de profondes mutations autant politiques qu'économiques et sociales. Elles devaient participer ensuite de la mise en réseaux des acteurs, faciliter la construction du champ professionnel et ainsi en faire valoir la spécificité.

L'architecture des rencontres s'est donc construite autour de cette question centrale, "à quoi sert l'animation aujourd'hui ?" qui montre bien dans quelles incertitudes se trouvent aujourd'hui tous ceux qui s'y sentent plus ou moins (r)attachés.

Trois grandes thématiques, particulièrement sensibles, ont été traitées lors de ces deux journées, à la fois lors de séances plénières et d'ateliers. Il s'agit de :

---

<sup>1</sup> O.R.M.A.S.-D.R.D.J.S. : Observatoire Régional des Métiers de l'Animation et du Sport de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

<sup>2</sup> Le comité de pilotage des rencontres de l'animation était composé de : AE-34 - Profession-Sport / AGEFOS-PME – Languedoc-Roussillon / ANPE / APRA / ARPES, Université Montpellier III / C.R.E.P.S. / CEMEA – L.R. / CEREQ / CNFPT / Département de l'Hérault / Conseil Régional L.R./ Corps et Culture, IUP – Staps / CRAJEP / CRIJ / CROS / D.R.D.J.S./ D.R.T.E.F.P. / DDJS 11 / DDJS 30 / DDJS 48 / DDJS 66 / DRAF / DRASS / FRANCAS / O.R.M.A.S.-D.R.D.J.S. / IFAD Montpellier-PEC / PROMOFAP L-R / SNOGAEC / UFCV / UNIFORMATION / UNISAE / Université Montpellier I, UFR STAPS – IUP / Université Montpellier III / USPAOC- C.G.T.

<sup>3</sup> Plus de 200 inscrits/participants lors de ces rencontres dont la grande majorité était des professionnels en activité. Les autres participants étaient des militants de l'animation et des mouvements de l'éducation populaire mais aussi des stagiaires en formation (diplômes de la Jeunesse et des Sports et diplômes universitaires). La plupart était de la région Languedoc-Roussillon.

<sup>4</sup> "A quoi sert le travail social ?", revue Esprit, mars – avril 1998, 3-4. Ce numéro de la revue Esprit répondait lui-même à un autre dossier de cette même revue: "Pourquoi le travail social?", avril-mai 1972.

1. La construction identitaire des animateurs,
2. Le champ, les frontières et les pratiques de l'animation,
3. Le développement des territoires, des politiques publiques et des organisations.

Nous n'avons pas la prétention ici de présenter une synthèse exhaustive de tous les questionnements et les réponses qui ont été apportés lors de ces journées. Ce serait vain tant la richesse des débats, autant dans la préparation que lors de ces journées, est grande.

Ici, nous avons pris le parti de retenir des apports marquants de diverses contributions amenées par les participants, comme une façon de prolonger ces rencontres et de contribuer à la réflexion.

Si les organisateurs de ces journées avaient bien pressenti l'importance de la question identitaire en en faisant le premier des ateliers signalés dans le programme, ici c'est par la question du territoire et de sa gestion politique que nous entrerons dans le débat.

En effet, il nous semble que peut-être encore plus aujourd'hui que par le passé, les modes de gouvernement du territoire, et en particulier du territoire local, déterminent le rapport au travail ou à l'engagement des acteurs de ce champ, et par la même, posent encore plus crucialement la question de leur identité.

Cette mise en/au travail des acteurs nous donne l'occasion, modestement ici, de ré-actualiser la réflexion et ainsi nous permettra de proposer des perspectives qui valorisent l'animation aujourd'hui et demain.

## **I. Une nouvelle donne pour l'animation ?**

### 1.1. Les effets de la gouvernance<sup>5</sup>

#### 1.1.1. L'invention des territoires

La mise en place des lois de décentralisation dans les années 80, l'aggravation de la crise économique, mais également les modes de gouvernance de l'espace local ont eu des effets profonds sur l'animation.

En effet, depuis les premières lois en 1982, on a assisté à ce que l'on appellera un empilement des territoires administratifs. Une des conséquences de celui-ci a été la multiplication des interlocuteurs, autant politiques qu'administratifs, qui a quelque peu brouillé les modes de

---

<sup>5</sup> On entend par gouvernance, la complexification de l'action publique qui met en scène une pluralité d'intervenants, d'acteurs et d'organisations. Ce concept met à jour la coordination verticale et horizontale de l'action publique. De plus, il permet de rendre compte des réseaux. Cette notion de gouvernance a été introduite notamment par les travaux de P. Le Galès. Le Galès (P.), "Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine", Revue française de science politique, 1, 1995.

concertation traditionnels auxquels participaient les associations et autres divers acteurs (privés ou publics) impliqués dans les dispositifs de politiques publiques.

Dans ce contexte, l'inscription territoriale de l'intervention sociale a été particulièrement affectée à la fois "*dans son efficacité puisque le territoire ne peut plus être ce vecteur de recomposition du lien social délité, dans sa finalité d'émancipation sociale puisqu'il s'appuie sur une citoyenneté de second rang, où les individus ne sont pas institués comme acteurs-sujets mais saisis au travers de leurs situations partagées*"<sup>6</sup>. En effet, les logiques de développement territorial et social ne convergent pas forcément avec celles du fonctionnement institutionnel. Chaque nouveau territoire se voit assigné une fonction et une finalité singulière. Il n'est qu'à prendre l'exemple de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire<sup>7</sup> qui distingue elle-même plusieurs dimensions territoriales, au risque de les disqualifier parfois en les déclinant également selon leur nature<sup>8</sup>. De fait, "l'invention" de ces nouveaux territoires ne facilite pas la mise en œuvre de dynamique participative de l'ensemble des acteurs concernés (autant les publics que les intervenants sociaux) alors qu'elle fait, elle aussi, l'objet d'une loi<sup>9</sup>.

Pour ce qui concerne l'animation et les animateurs, cette multiplicité a également eu des conséquences. En effet, il n'y a pas, à proprement parler, de territoire de l'animation. Encore plus aujourd'hui qu'hier, les animateurs se voient contraints de passer les frontières de ces territoires, et parfois en clandestins. Leur identité n'étant pas réellement repérée, comme on le verra, leur statut sur ces territoires reste précaire. Pourtant aussi, toujours, l'animateur se doit d'assurer la liaison, le passage. Ils sont "condamnés" à rendre visible l'invisible et donner vie à l'espace, c'est là leur essence<sup>10</sup>.

### 1.1.2. Des interlocuteurs valables

Les associations ont elles aussi été particulièrement touchées par ces évolutions. Elles ont été "invitées" à promouvoir des interventions sur le marché des services, dans un environnement marqué par une concurrence forte<sup>11</sup>. Elles ont adopté, dans le même mouvement, un mode de management qui valorise les compétences, la gestion par projets au risque parfois de perdre de vue leur "raison" sociale. Les acteurs sociaux, professionnels ou militants associatifs ont

---

<sup>6</sup> Contribution d'A. Marchand, professeur de sciences économiques, Arpes, Université Montpellier III, "*Animation, intermédiation sociale et gouvernance*", atelier N°3 : Développement des territoires, des politiques publiques et des organisations.

<sup>7</sup> Loi du 25 juillet 1999, dite "loi Voynet".

<sup>8</sup> L'article 2 de cette loi distingue, par exemple et tour à tour les "*pays présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale*" et des "*territoires en difficultés*".

<sup>9</sup> On pense à la "loi de proximité" qui devait consacrer les principes de la démocratie participative. Force est de constater que la démocratie ne se décrète pas !

<sup>10</sup> L'étymologie de "animer" n'est-elle pas "donner la vie"?

<sup>11</sup> Contribution de J.P. Chaze, MCF, UFR Staps, Université Montpellier I, "*Les obstacles à une inscription dans l'économie de marché des associations conséquences en termes d'animation*", atelier N°3.

du, dès lors, déployer une expertise visant la mise en place d'actions repérables et quantifiables.

Les professionnels de l'animation, eux aussi et comme d'autres, se sont vite trouvés confrontés à la gouvernance qui modifiait les rapports entre les instances politiques décisionnelles et les intervenants sociaux.

Peut-être plus spécifiquement encore que d'autres professionnels de l'intervention sociale, les animateurs ont du assurer l'interface efficace entre la population, les associations délégataires, les élus politiques et les administrations publiques. En ce sens, ils procèdent bien de ce que l'on appellera avec d'autres l'intermédiation sociale<sup>12</sup> puisqu'ils oeuvrent à la convergence nécessaire des intérêts dans un "*jeu d'acteurs démultipliés*"<sup>13</sup>.

Mais cette évolution a été marquée par un mouvement de fond que d'aucuns auront qualifié de "*désidéologisation*"<sup>14</sup> de la fonction laissant la place à "*un mode de fonctionnement apolitique et neutre des cadres de l'animation*". C'est que cette nouvelle perspective de la gouvernance induit de nouveaux rapports au politique, quand le projet, une fois élaboré, doit participer également de la légitimité politique en tant qu'il doit être administrativement et politiquement recevable. Cela est d'autant plus difficile que parfois aussi les élites politiques prétendent à cette qualité d'expertise<sup>15</sup> qui place les professionnels-experts dans un jeu complexe de "positionnement légitime".

Malgré cela, c'est peut-être également cette tendance qui a permis aux animateurs de faire valoir et reconnaître, plus largement et dans d'autres secteurs, leurs compétences, leur polyvalence et surtout leur utilité sociale. Cette posture spécifique de l'animateur dans un cadre d'intermédiation sociale constitue probablement une des clefs de sa reconnaissance à venir.

## 1.2. De nouveaux champs d'interventions, de nouveaux emplois

### 1.2.1. Un champ et des domaines

Ce serait donc également la définition du champ, et ses propres frontières qui auraient considérablement évolué dans ce contexte de nouvelle gouvernance de l'espace local. En effet, l'évolution vers une plus grande territorialisation des politiques publiques a conduit l'animation vers d'autres modalités d'intervention sociale comme le développement local ou la

---

<sup>12</sup> Un DESS s'intitulant "conception et conduite de projet en intermédiation sociale" est dispensé à l'Université Paul Valéry depuis 2000. Il a obtenu la transformation en Master. L'intermédiation sociale, telle qu'elle est envisagée par l'équipe de ce DESS correspond au mode actuel de l'intervention sociale qui se réalise dans des dispositifs et des projets forcément pluridisciplinaires.

<sup>13</sup> Contribution d'A. Marchand, op. cité.

<sup>14</sup> Cf. la contribution des CEMEA du Languedoc-Roussillon, "*Contribution introductive aux débats*", atelier N°2 : "Le champ, les frontières et les pratiques de l'animation".

<sup>15</sup> Les élites politiques étaient autrefois des notables, elles sont aujourd'hui plus porteuses de compétences professionnelles qui leur donnent accès à d'autres types de formes de légitimation et de légitimité.

médiation. Mais surtout, aujourd'hui, l'animation recoupe de multiples secteurs économiques et sociaux et ne cesse de s'étendre. Si les frontières historiques délimitaient notamment un socle "sports-loisirs-culture-éducation", avec la professionnalisation constante de certaines activités, elles s'élargissent aujourd'hui aux secteurs du tourisme, du développement local, de l'environnement, du social et du sanitaire pour n'en citer que les principaux.

Ainsi le débat concerne tout d'abord l'identification *du* et *des* champ(s). Qu'ont donc en commun ces animateurs qui exercent auprès d'enfants dans un centre de loisirs avec ceux qui coordonnent un projet de mise en réseau d'acteurs pour la réussite d'un projet de développement territorial ?

Au-delà de cette question, s'en pose également d'autres, comme par exemple celle de l'évolution des pratiques induites par un rapport au temps lui-même évolutif. En effet, ne serait-ce que la mise en place des "35 heures" qui bouleverse le rapport aux loisirs des publics. L'animation, peut-être plus encore aujourd'hui, peut œuvrer à la re-liaison sociale des individus entre eux.

Une façon de se situer dans ce débat est de distinguer dans un cas *le champ* en tant "*qu'il renvoie à des valeurs, des finalités et le sens de l'action*" et dans l'autre, "*les champs d'actions spécifiques*" dès lors que l'on renvoie à "*des domaines d'activités, des publics, des supports d'animations*"<sup>16</sup>.

Ces distinctions, opérées par les professionnels, eux-mêmes, leur permettent de concevoir l'animation, en définitive, comme un champ spécifique en construction continue, dans un monde où "*presque tout relève de l'animation*" car sa force tiendrait au fait d'être "*un espace trans-champ du politique, du social à l'éducatif*"<sup>17</sup>. En définitive, l'éducation populaire et les pratiques d'animation évolueraient "*par, avec et pour la société*"<sup>18</sup>. C'est une vision qui montre tout l'optimisme dont font preuve aujourd'hui encore les animateurs et même ceux de la "nouvelle génération". Une façon peut-être aussi de transcender le thème de l'insécurité – sociale – si présent dans les stratégies politiques du moment<sup>19</sup>.

La définition du champ permet d'ouvrir la question des représentations et des identités, ce que nous traiterons plus après, mais elle peut également être appréhendée de point de vue plus socio-économique car cet investissement dans de "nouveaux" champs d'actions a, bien sur, eu des conséquences importantes sur l'emploi.

### 1.2.2. L'emploi et l'activité

---

<sup>16</sup> Contribution de l'Association des Professionnels de l'Animation (APRA), atelier N°2.

<sup>17</sup> Intervention d'un participant lors du débat de l'atelier N°2.

<sup>18</sup> Contribution de l'APRA, atelier N°2.

<sup>19</sup> Contribution de S. Guisset, militant associatif, "*Animer aujourd'hui : ou l'impossible émergence de ce qui nous est commun*", atelier N°2.

L'emploi dans le champ de l'animation peut être analysé à l'aune de plusieurs variables dont nous ne retiendrons ici que les principales.

On peut s'attacher à mesurer d'un point de vue strictement quantitatif le poids de ce secteur d'activité en comptabilisant par exemple les emplois. On peut également s'attacher à analyser la nature des emplois occupés, les profils de postes et les conditions d'exercice de l'activité professionnelle. Si l'on observe depuis plusieurs années une progression constante du nombre d'emplois occupés dans l'ensemble du champ, on peut par contre s'inquiéter d'une précarisation des salariés dans certains secteurs particuliers. Le secteur socio-sportif par exemple est particulièrement touché<sup>20</sup>.

Du point de vue de la croissance des emplois, on fera observer que les associations qui recrutent leurs salariés sont elles-mêmes soumises à la commande publique. Les emplois que génère la "montée en charge" dans certaines activités se créent par le biais de dispositifs institutionnels soutenus par des financements publics qui ne sont pas toujours pérennes.

Pour ce qui concerne la caractéristique des emplois, on parle aujourd'hui de "nouveaux emplois", alors que ces emplois ne sont pas tant si nouveaux que plutôt plus nombreux. Bien souvent d'ailleurs, il s'agit d'un processus d'institutionnalisation de pratiques sociales occupées auparavant par les bénévoles<sup>21</sup>. Ces nouvelles fonctions permettent cependant aux animateurs de développer des actions auprès d'un public plus large et plus divers (les publics jeunes, les publics seniors, les publics spécifiques : personnes en difficultés d'insertion sociale, publics handicapés, ...) et favorisent l'exploration de nouvelles pratiques professionnelles<sup>22</sup>. En effet, la mise en place d'actions transversales, qu'elles concernent l'éducation à l'environnement ou encore l'accompagnement éducatif par le sport<sup>23</sup>, contribuerait à l'adaptation des réponses de l'animation à ses domaines d'interventions.

La mise en place de dispositifs de politiques publiques, tel celui appelé d'abord Nouveaux Services-Nouveaux Emplois puis Nouveaux Services – Emplois Jeunes (NS-EJ), participe de cette évolution. Ce dispositif NS-EJ a promu l'arrivée de nouveaux professionnels en formation et sur le terrain, porteurs d'autres mémoires et parfois étrangers au champ. Ces nouveaux professionnels ont quelque peu bousculé les pratiques, l'appréhension et la compréhension du métier. Pour beaucoup d'entre eux, il s'est agi de construire leur propre "référentiel-métier". Mais également, on devra noter que cette entrée dans le métier s'est

---

<sup>20</sup> Contribution de O. Bénézis et C. Berger, Profession Sport 34, "*La réalité de l'emploi d'animation sportive et les dispositifs institutionnels : entre décalage et innovation*", atelier N°3.

<sup>21</sup> Il y aurait également beaucoup à écrire sur l'évolution des bénévoles et leur professionnalisation continue. On pourrait également aborder la distinction tout à fait actuelle entre militant d'hier et bénévole d'aujourd'hui qui ne se situerait peut-être pas sur le même terrain de valeurs.

<sup>22</sup> Contribution de J.P. Salasse, Président du Graine L-R, directeur des écologistes de l'Euzière, l'éducation à l'environnement; 30 ans d'histoire et de professionnalisation", atelier N°2.

<sup>23</sup> Contribution de V. Brunet, Office Départemental des Sports de l'Hérault, responsable du secteur "Société-Solidarité", "*Présentation d'une expérimentation : les actions départementales de développement socio-sportif*", atelier N° 2.

souvent faite par le "bas de l'échelle salariale" laissant entendre que "la bonne volonté suffit à faire un bon animateur"<sup>24</sup>. On est loin ici de "la vocation - militante - de l'animateur impliqué".

Ainsi, le recrutement d'animateurs est lui aussi soumis à des contraintes fortes : la relative visibilité du milieu, des qualifications et des compétences diverses des animateurs. Cela renvoie bien à cette question essentielle de l'identité et des représentations de l'animation et des animateurs.

## II. Des professionnels en quête d'identité

### 2.1. L'identité pour soi<sup>25</sup>

#### 2.1.1. : Les paradoxes de l'animateur : entre engagement et professionnalisation

Parmi toutes les questions auxquelles renvoie l'animation, traiter celle de l'identité professionnelle des animateurs est sûrement l'une des plus difficiles à discuter. Cette question ne renvoie pas seulement à la définition des frontières du champ ou à l'identification des pratiques. Elle renvoie également à la subjectivité des professionnels de l'animation, à leur identité, à ce qui les constitue. Les animateurs sont mobilisés par des sentiments contradictoires, liés affectivement à des valeurs et des pratiques professionnelles, en mal de reconnaissance, parfois.

En effet, longtemps l'animation a été le fait de militants, mus par des valeurs d'émancipation et de transformation sociales, héritiers du projet de l'éducation populaire. Qu'en est-il aujourd'hui dans un contexte qui laisserait entendre le déclin de l'engagement ? Quelle est la place du bénévolat face à la montée de la professionnalisation des activités et surtout de la "marchandisation du lien social" ? L'animation a entre ses mains le défi de s'adapter tout en conservant ses valeurs, faciliter l'accès à la citoyenneté tout en suivant le mouvement de la société qui pousse à la consommation d'activités. Il est clair que les animateurs (bénévoles, militants ou professionnels) tiennent à relever ce défi et infléchir le "*croisement des 2 C*" vers "*plus de Citoyenneté et moins de Consommation*"<sup>26</sup>.

Mais pour autant, forts de leur inscription dans ce projet politique, les discours des animateurs professionnels sont parfois faits de paradoxes. A la fois ils se présentent comme appartenant

---

<sup>24</sup> Contribution de W. Malavelle, directeur d'un centre social, secrétaire national de l'USPAOC-CGT "*Quelques réflexions sur la question identitaire des animateurs*", atelier N°1 : La construction identitaire des animateurs.

<sup>25</sup> Contribution conclusive des rencontres de l'animation de M. Duval, MCF anthropologie, Université Montpellier III. M. Duval y aborde la question double de "*l'identité pour soi, ..., celle que l'on ressent*" et "*celle de l'identité en soi, ... celle qui est perçue par le public*".

<sup>26</sup> Intervention d'un animateur de MJC lors de l'atelier N°2.

tous à un même corps et en même temps ils reconnaissent l'ambiguïté du terme générique d'animateur tant celui-ci renvoie, comme on l'a déjà vu, à des situations très diverses et hétérogènes<sup>27</sup>. A la fois, ils se revendiquent de la tradition de l'éducation populaire, et ils en dénoncent les aspects les plus militants pour revendiquer un cadre de travail plus "normé". La pratique du travail au quotidien contredit parfois les fins qu'ils poursuivent faute de moyens pour les mettre en œuvre.

### 2.1.2. : Métier, compétences, qualifications

L'activité d'animation a donc évolué, devenant un métier, en tant qu'il "*réfère aux activités, à ce qui est effectivement mis en œuvre au travail*"<sup>28</sup>, sans pour autant d'ailleurs se constituer en une profession<sup>29</sup>.

Mais aussi ce métier "se faisant", porte en lui une logique double, celle des qualifications, à savoir "*l'ensemble des attributs professionnels accordés à l'individu et socialement reconnus et rétribués*"<sup>30</sup> et celle des compétences, se décomposant "*en trois niveaux : savoir, savoir-faire, savoir-être*"<sup>31</sup>. C'est peut-être cette double logique là, "qualifications/compétences", qui vient renforcer la figure de l'animateur en quête de sens.

Une des pistes d'analyse est notamment d'étudier ce que disent les professionnels lors de deux moments distincts mais qui n'en restent pas moins, bien sur, liés. Il s'agit tout d'abord du moment de la formation puis du moment de l'activité, deux temps de construction de l'identité professionnelle.

Aujourd'hui le profil sociologique des stagiaires des formations professionnalisantes dans le champ de l'animation a sensiblement évolué<sup>32</sup>. Ainsi, la génération "militante" qui avait voulu faire de son engagement militant un métier a laissé progressivement la place à une nouvelle génération pour qui l'animation permettait, notamment, de participer sans militer.

---

<sup>27</sup> Contribution d'O. Douard, "*Les cadres de l'animation à travers leurs écrits professionnels*", atelier N°1.

<sup>28</sup> Autès (M.), *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 1999.

<sup>29</sup> M. Autès dans son ouvrage oppose "profession" à "métier". Il précise pour profession qu'elle se "*distingue par le savoir, l'état, l'accès contrôlé par les pairs qui seuls ont la capacité de reconnaître et éventuellement de sanctionner, positivement ou négativement, le professionnel...*". E. Robinet lors de son intervention en séance plénière prolonge et développe cette problématique de l'animation qui n'est pas une profession.. Contribution de E. Robinet, "*L'identité professionnelle des animateurs*", conférence plénière des rencontres de l'animation.

<sup>30</sup> Le diplôme et la durée dans l'emploi sont les critères les plus importants de cette reconnaissance. Autès (M.), op cité.

<sup>31</sup> Autès (M.), op. cité, pp228-229. "*Le savoir relève de la maîtrise d'un champ de la connaissance et des techniques qui en découlent. Le savoir-faire est plus référé à la maîtrise des techniques. Le savoir-être renvoie au domaine de la compétence relationnelle : une aptitude à entrer en relation avec d'autres, se situer dans un système de relations hiérarchiques, adaptabilité aux situations, capacités de changement, d'innovation, etc. Ce système d'aptitudes, de capacités, au fond on ne sait pas trop comment on l'acquiert. Il s'agit plutôt d'une résultante de la socialisation, voire de dimensions très personnelles, le "caractère", la "personnalité"*.

<sup>32</sup> L. Dreyfuss, "*Connaissance, typologie et trajectoires des stagiaires et diplômés du D.E.F.A. en Languedoc-Roussillon depuis 1988*", rapport pour l'O.R.M.A.S.-D.R.D.J.S., septembre 2003.



Alors que dans une certaine mesure, par le passé, les compétences étaient "données" par le militantisme, aujourd'hui la multiplication des diplômes professionnels, renvoyant à une même identité d'animateur, freine l'identification des spécificités professionnelles. Et plus difficile encore est la reconnaissance si l'on tient compte du fait que nombre d'animateurs exercent sans diplôme professionnel ou alors que les employeurs eux-mêmes ne distinguent pas nécessairement les spécificités d'un diplôme par rapport à l'autre<sup>33</sup>.

## 2.2. L'identité en soi

### 2.2.1. : L'animation : un travail à part ?

Si l'on voit que la définition de l'activité du métier est chose ardue pour les professionnels, elle est pourtant sous-jacente. Mais plus encore la difficulté réside, à la mettre à jour, la rendre perceptible par le public, par l'extérieur<sup>34</sup>. L'identité pour soi ne va pas sans l'identité en soi. C'est bien ce malaise qui "transpire" dans de nombreux récits des animateurs sur leur rapport au travail. Bien sur, les animateurs tiennent à faire entendre tout l'intérêt de leur activité, de leur implication, de leur rôle et de l'utilité sociale de leur métier mais pourtant bien souvent aussi leurs interventions vont dans le sens de l'expression d'une réelle souffrance au travail<sup>35</sup>. Il est un fait que les animateurs n'échappent pas non plus à cette dimension douloureuse du travail récemment analysée par de nombreux travaux de recherche en sciences sociales<sup>36</sup>. A l'instar d'autres secteurs professionnels, celui du travail social pour le secteur "le plus proche" ou celui des "travailleurs créatifs intellectuels", les modalités d'organisation du travail ont largement évolué. Si les animateurs exercent un travail "comme un autre", il faut peut-être leur reconnaître une spécificité qu'ils partageraient avec les artistes<sup>37</sup> qui fait de ce type de travail, un "travail à part". Le champ de l'animation constitue en ce sens un laboratoire d'analyse des mutations du travail à la façon dont nous l'avons déjà analysé pour les "travailleurs créatifs intellectuels"<sup>38</sup>. Là, l'animateur, tout comme l'artiste, est sommé de prendre en charge son activité, de la gérer de bout en bout jusqu'à sa propre valorisation autant de lui-même que de sa propre activité et des compétences dont il a dû faire preuve. L'entrepreneuriat de soi-même devient donc un mode de vie, autant dans la vie

---

<sup>33</sup> Combien d'offres d'emplois n'avons-nous pas rencontré qui soit demandent un diplômé de niveau III pour un profil de poste typiquement de niveau IV et vice versa. Si ce n'est également des offres d'emplois qui demandent des BAFD pour un poste relevant parfois d'un diplômé de niveau III ou II.

<sup>34</sup> Contribution conclusive de M. Duval, op. cité.

<sup>35</sup> L'atelier N°1 consacré à l'identité a fait l'objet de nombreuses interventions allant dans ce sens.

<sup>36</sup> On pense notamment à l'ouvrage de C. Desjours, *Souffrance en France – La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Le seuil, 1998. Il a été l'un des premiers ouvrages d'une série largement médiatisée.

<sup>37</sup> La comparaison entre les artistes et les animateurs a bien sur une limite de taille dans la mesure où l'un travaille sur/avec autrui et l'autre en est plus éloigné.

<sup>38</sup> C. Bernié-Boissard, L. Dreyfuss, P. Nicolas-Le Strat, "Ville et emploi culturel, le travail "créatif-intellectuel" dans les agglomérations de Nîmes et de Montpellier". Programme 1996 du Plan Urbain, Ville et Emploi, 1998.

professionnelle que dans la vie privée, générateur de créativité, certes, mais aussi générateur de souffrance, de culpabilité<sup>39</sup>.

Cette nouvelle modalité de conception et d'organisation du travail, à l'œuvre dans le monde économique et social contredit quelque peu l'histoire de l'engagement professionnel de ces anciens militants. L'animateur doit se résoudre à développer sa créativité, comme entrepreneur de lui-même, tout en devant faire face à une standardisation des pratiques, la logique du résultat et plus précisément du résultat quantifié. La contradiction est encore plus forte s'il mesure sa distance et/ou sa proximité avec l'Institution et en particulier avec le Politique. La banalisation des rapports avec l'Institution en fait des agents de pacification sociale et non plus de transformation et d'émancipation des collectifs.

L'absence de frontières précises du champ, la faible structuration du métier, le "peu de reconnaissance" des qualifications font que les animateurs sont contraints de trouver un chemin spécifique pour "forcer" leur reconnaissance.

### 2.2.2. : Refonder l'animation ?

La mixité sociologique des publics stagiaires en formation ou des professionnels d'aujourd'hui n'hypothèque pourtant en rien la capacité de ce milieu à se structurer, au contraire.

C'est bien à un travail de construction d'un corps professionnel auquel les animateurs (qu'ils soient stagiaires en formation ou professionnels en activité) semblent vouloir s'atteler aujourd'hui. C'est peut-être que leur devenir en dépend également. En Languedoc-Roussillon, des animateurs en formation ont construit un réseau de professionnels<sup>40</sup> - qu'ils soient en formation ou en activité – qui procède bien de cette volonté. Lieu de débat, il est également le lieu d'inter-connaissances et d'échanges de pratiques. Les questions qui y sont soulevées lors de leurs rendez-vous réguliers ont autant à voir avec l'éducation à l'environnement que la nécessité de se structurer syndicalement pour défendre leurs intérêts professionnels. Cette volonté - locale - de constituer une association de professionnels n'est pas sans rappeler la structuration des professionnels du travail social organisés depuis longtemps dans ce type d'associations<sup>41</sup>.

Cette démarche permet également de soulever les questions de la profession et de la professionnalité<sup>42</sup> des animateurs dans un contexte qui les détermine à prendre position sur

---

<sup>39</sup> Tant que la reconnaissance des animateurs posera problème, ils resteront "isolés" et renvoyés à eux-mêmes, à leur "solitude". Les animateurs tout comme les autres intervenants sociaux ont d'autant plus de difficultés à protester de leur condition de travail que d'autres (et justement parfois les publics avec lesquels ils oeuvrent) sont encore plus mal lotis qu'eux.

<sup>40</sup> Il s'agit de l'APRA, Association des Professionnels de l'Animation.

<sup>41</sup> On pense notamment à l'ANAS, Association Nationale des Assistants Sociaux.

<sup>42</sup> *"La professionnalité constitue le soubassement de la profession". "Elle recouvre : l'existence d'un savoir, c'est à dire d'un système d'expertise regroupant des capacités à la fois techniques (...), sociales (...), et gestionnaires (...); la mise en oeuvre de ce savoir selon un certain nombre de normes et de valeurs qui définissent l'univers*

leur déontologie et leur éthique. Car l'enjeu se situe bien aussi dans cette problématique de la profession. Les animateurs, n'ayant pas constitué de corps professionnel en tant que tel, se trouvent confrontés à des dilemmes quant aux postures à adopter. En particulier, le lien obligé avec les élus politiques aujourd'hui, favorise les paradoxes et la constitution d'une forme de déontologie collective et la réflexion sur l'éthique professionnelle pourraient leur permettre de trouver la voie de leur reconnaissance.

Il en est cependant une autre, plus actuelle, et bien vivante celle-là, c'est celle de la mise en réseaux des professionnels auxquels ils participent qui peut leur octroyer la voie de la légitimation et de la légitimité. En effet, aujourd'hui, la dynamique des réseaux constitue le levier sur lequel les animateurs s'appuient pour participer à la construction des "mondes du social"<sup>43</sup>. Les "mondes du social" sont constitués à la fois par des militants, des bénévoles, des professionnels qui travaillent ou sont travaillés par le social. Mais les mondes du social intègrent également d'autres intervenants comme par exemple des opérateurs de politiques publiques ou encore d'autres opérateurs du secteur privé qui participent d'autres mondes.

Cette proposition qui consiste ainsi à penser l'animation dans les mondes du social nous permet d'envisager, dès lors, plus sereinement la question du lien de celle-ci avec le "travail social classique", notion qui restreint le champ à des professions historiques<sup>44</sup>. Ici, à la façon dont les artistes participent des mondes de l'art, les animateurs sont constitutifs des "mondes du social". Ils sont/deviennent un maillon nécessaire à la chaîne de coopération entre les divers acteurs pour la mise en oeuvre d'une intervention sociale. Les diverses professionnalités cohabitent et produisent collectivement du sens.

## **Et demain ?...**

Les rencontres de l'animation ont eu lieu. Elles ont permis de ré-attester, s'il en était besoin, le poids important, autant économique que social, de ce champ. Elles ont favorisé l'échange, comme un premier moment d'une action collective. En définitive, les animateurs dont

---

*moral en même temps que l'identité profonde de la profession (...)*. Benjamin (I.) et Aballéa (F), "Evolution de la professionnalité des architectes", in FORS-Recherche Sociale, 113, janvier-mars, 114, avril-juin 1990.

<sup>43</sup> Nous nous inspirons, ici, du travail d'H. Becker qui analyse l'ensemble de la chaîne de coopération à l'œuvre, à savoir les activités conjuguées de nombreuses personnes, pour la réalisation du travail de l'artiste et de son œuvre dans les "mondes de l'art". Les artistes constituent un sous-groupe de participants à un monde de l'art particulier. Si les mondes de l'art n'ont pas de frontières précises, on notera ici qu'ils entretiennent des relations avec d'autres mondes sociaux, tout en s'en distinguant. Becker (H), *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1998.

<sup>44</sup> On notera que les travaux les plus récents produits sur les métiers du travail social, incluent bien souvent une partie sur l'animation, y considérant l'extension croissante du champ de l'intervention sociale. Voir par exemple, Chopart (J.N.), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod, 2000. On rappellera également que le ministère de la Solidarité et de l'Emploi en 2002 dans ses définitions des métiers du travail social, distinguaient 3 types de professions dont celle des professions de l'animation.

l'exercice du métier passe pour beaucoup dans l'usage de la parole se la sont donnés collectivement.

Cependant aussi, le contexte institutionnel de l'animation pèse pour beaucoup dans la possibilité qu'auront les animateurs à se faire entendre. Ne serait-ce que les récents changements d'intitulés du Ministère, la réforme en cours de la filière de formation, les lois de décentralisation et la réforme de l'Etat en région, tout cela n'aide pas pour le moment à la clarification des données du problème.

La consolidation de ce métier passe-t-elle par la construction d'une profession ? C'est peut-être sur cette thématique que les animateurs doivent aujourd'hui se prononcer et en produire alors les cadres ?

Pour l'heure, on ne peut que se réjouir de mesurer la mobilisation des animateurs et de leur volonté de prendre en charge leur destinée.

Laurence Dreyfuss

Chargée de mission de l'O.R.M.A.S.-D.R.D.J.S. de Montpellier